

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/79

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 10 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 01 décembre 2014.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M. VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE -
BOUNIARD - CORNET - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET -
LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS**

Excusés : M. RIFFARD

M EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL

M. Marie-Christine RAMUS a été élu secrétaire.

**Objet : Ouverture de crédits sur le B.P 2015.
BUDGET GENERAL.**

Conformément aux prescriptions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement ci-après dans la limite du quart de ceux inscrits au Budget Primitif 2014.

Il précise par ailleurs que ces crédits seront repris au Budget Primitif 2015.

.../...

- Programme Acquisition de matériel informatique et divers (10004) :
 - o Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 6 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses décrites ci-dessus.
- Précise que l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses décrites ci-dessus ne pourront être réalisées qu'après le 1^{er} janvier 2015.
- Précise que ces dépenses seront inscrites au B.P 2015.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 10 décembre 2014.

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine,
Le 11 décembre 2014,
LE MAIRE
André VOLLE

